

BULLETIN D'INSCRIPTION

L'ÉCONOMIE DE LA PEINE



MERCREDI 3 OCTOBRE 2018
9H00-18H00

Amphithéâtre Huvelin | Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard | Lyon 7^e



- Mme Professionnel
 M. Enseignant - Chercheur
 Étudiant - Doctorant

Nom _____
Prénom _____
Fonction _____
Organisme _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tél _____ Fax _____
Courriel _____ @ _____

- Souhaite l'envoi d'une attestation de présence
 Souhaite un reçu de paiement

DROITS D'INSCRIPTION

- 120 € pour les Avocats
 60 € pour les élèves avocats et les praticiens de moins de 2 ans d'exercice sur justificatif
 Gratuit pour les magistrats
 Gratuit pour les enseignants-chercheurs et les étudiants sur justificatif

➔ Bulletin à retourner avec le règlement ou justificatif de virement à :
Université Jean Moulin Lyon 3
Institut d'Etudes Judiciaires
1 C avenue des frères Lumière CS 78242
69372 LYON CEDEX 08

➔ Contact : iej-stage@univ-lyon3.fr



FACULTÉ DE DROIT
ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSEBRAND
CENTRE DE DROIT
PÉNAL



MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3
- Virement (Bien préciser l'objet du virement)
N° SIRET : 19 69 243 77 000 19
Trésorerie générale du Rhône :
N° Compte : 10071 69000 000010043360
IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460

Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise OBLIGATOIRES

--	--

Si votre service comptable exige une facture acquittée ou une facture avec la réference d'un bon de commande, merci de remplir les champs ci-dessous :
Adresse du donneur d'ordre (si différent du participant)

Nom ou raison sociale _____
Nature juridique _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tél _____
Courriel _____ @ _____

N° SIRET _____

(champ obligatoire pour la France)

N° TVA intra-communautaire _____

(champ obligatoire pour l'étranger)

Adresse du service payeur (si différent du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale _____
Nature juridique _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tél _____
Courriel _____ @ _____

N° BON DE COMMANDE à référencer sur la facture pour les entreprises qui l'exigent :

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation. »